

À Paris, le 28 octobre 2021

OBJET : Relevé de décisions de la séance du 27 octobre 2021

Réunie le 27 octobre 2021, la Commission Juridique, de Discipline et des Règlements (CJDR) de la LNB a rendu la décision suivante :

AFFAIRES DISCIPLINAIRES

Monsieur HEITZ (CHAMPAGNE BASKET)

- Manquement à la morale sportive, susceptible de porter atteinte à l'image ou à la réputation du basket-ball, de ses instances ou de ses membres :

- **Un match de suspension avec sursis**

Monsieur COEURET (PARIS BASKETBALL)

Rencontre d'Espoirs Elite CHOLET BASKET / PARIS BASKETBALL du 16 octobre 2021 :

- Violences ; Est constitutif de violence au sens du présent article tout propos ou comportement menaçant ou intimidant, toute bousculade ou altercation volontaire ou tout acte remettant ou susceptible de remettre en cause, par quelque moyen que ce soit, l'intégrité physique d'un acteur de la rencontre ou de toute personne assistant à celle-ci, ou laissant apparaître une volonté de le faire (cf. article 10 titre 2 des règles de discipline).

- **Un match de suspension ferme et deux matches de suspension avec sursis**

Attendu qu'entre la date de la faute disqualifiante et la notification de la décision et en conséquence des éléments susvisés, M. COEURET n'a pas pu participer à la rencontre suivante :

- J5 Espoirs Paris Basketball / Espoirs Le Mans du 23 octobre 2021

Attendu que ce match de suspension est comptabilisé au titre de la sanction prononcée.

AIX MAURIENNE SAVOIE BASKET

Rencontre de PRO B AIX MAURIENNE SAVOIE BASKET / JA VICHY-CLERMONT du 15/10/2021

- Manquement aux dispositions de l'Article 315.1.3 des règlements de la LNB « Responsabilité de l'organisateur vis-à-vis du public et des acteurs du jeu ».

- **Une amende de 500 euros ferme**

SUIVEZ-NOUS SUR



AFFAIRES REGLEMENTAIRES

NANTERRE 92

Rencontre de Betclic Elite NANTERRE 92 / METROPOLITANS 92 du 9 octobre 2021 :

- Manquement aux dispositions de l'article 321 des règlements : « *Non-inscription de dix joueurs au minimum sur la feuille de marque* »

➤ **Une amende de 250 euros ferme**

SUIVEZ-NOUS SUR

